

**Une association
d'assurés** proche
de ses adhérents



Épargne
Retraite
Prévoyance
Dépendance

L'association

En choisissant un contrat d'assurance-vie, épargne, retraite, prévoyance ou de remboursement de frais de santé AXA, vous avez adhéré à l'association ANPERE. Celle-ci a pour mission de souscrire des contrats d'épargne, de prévoyance, de dépendance et de santé pour le compte de ses adhérents et de contribuer à leurs évolutions. Elle représente collectivement les intérêts de ses adhérents, dans la durée, dans le cadre de la gestion paritaire des contrats avec l'assureur.

Chaque année, les adhérents sont invités à prendre part à l'Assemblée Générale de l'association.

ANPERE Retraite

C'est l'association qui souscrit spécifiquement les contrats PER (Plan d'Épargne Retraite) pour le compte de ses adhérents.

ANPERE* informe régulièrement ses adhérents. Elle analyse et sensibilise ses membres aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Avec son programme « **Assurance-vie Facile** », elle propose des tutos vidéos et des quiz pour mieux comprendre les concepts de l'assurance-vie et de la finance sur son site **anpere.fr**.

 Retrouvez toutes les infos
sur l'association

NOTRE PARTENAIRE AXA

L'association participe à l'élaboration du contrat pour le compte de ses adhérents. **Le contrat associatif permet de faire évoluer, en concertation avec l'assureur**, les conditions contractuelles (garanties, gamme financière, conventions de gestion...) et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des adhérents.

En choisissant AXA comme partenaire de référence, ANPERE s'appuie sur la **solidité financière d'un acteur majeur**, gage de **confiance** sur le long terme. Grâce à ce partenariat et à son rôle actif, l'association prend en compte les **évolutions économiques, réglementaires et sociétales** afin de proposer des contrats toujours adaptés aux besoins de ses adhérents, dans une logique d'équité et de pérennité.

*Regroupe les actions communes ANPERE et ANPERE Retraite.

Édito



Chère adhérente, cher adhérent,

Notre association d'assurés, ANPERE, compte plus de 1 600 000 membres. Ce chiffre considérable fait de nous un acteur majeur du monde de l'assurance. En tant que membre de cette grande association, vous êtes au cœur de toutes nos actions.

NOTRE MISSION PRINCIPALE : VOUS PROTÉGER

Nous sommes à l'écoute de vos attentes en souscrivant des contrats d'assurance-vie associatifs pour répondre à vos besoins. Nos domaines d'intervention sont variés : protection de votre famille, de votre patrimoine, préparation de votre retraite, transmission de vos biens, et bien plus encore.

ANPERE vous représente auprès de l'assureur pour veiller à la préservation de vos intérêts en tant qu'épargnant et assuré.

De plus, notre organisation vous permet de prendre part à la vie de nos associations en particulier dans le cadre de nos Assemblées Générales auxquelles vous serez convoqué chaque année.

NOS ATOUTS : VOUS APPORTER PLUS D'INFORMATIONS

Nous avons mis en place « Assurance-vie Facile », un programme de pédagogie financière complet pour mieux comprendre les enjeux de l'épargne, la retraite, la prévoyance et la dépendance.

Parce que les grandes décisions ne se prennent pas à la légère, la collection « Nouveau Regard » vous propose une approche claire, accessible et actualisée de sujets souvent techniques, au cœur de votre vie financière.

Vous pouvez retrouver tout cela et bien d'autres informations régulièrement mises à jour sur notre site anpere.fr.

Je vous remercie de votre confiance.

JEAN SÉBASTIEN ANTONIOTTI

Président d'ANPERE et ANPERE Retraite

L'ORGANISATION

➤ Les Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle, organe souverain, prend les décisions importantes de la vie de l'association.

Le Conseil d'Administration présente ses travaux, le rapport financier de l'année et soumet les résolutions aux votes des adhérents.

Chaque adhérent est convoqué **individuellement chaque année** pour prendre part aux décisions relatives à la vie de l'association.

Elles sont organisées chaque année dans une région différente. Les adhérents peuvent y assister où s'y faire représenter, voter et poser leurs questions par courrier ou par internet.

➤ Les Conseils d'Administration

Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale.

Il détermine la politique générale de l'association et arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration sont tous activement impliqués dans la vie associative.

Le Bureau, composé du président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire, est nommé par le Conseil d'Administration. Il assure la direction de l'association.

Pour mener à bien les missions qui leur incombent, les Conseils d'Administration d'ANPERE et ANPERE Retraite se sont dotés de comités spécialisés. Ces comités constituent un atout supplémentaire pour le respect des engagements pris envers vous et contribuent à la bonne marche de vos associations.



Pour tout connaître
sur l'organisation.

➤ Les Comités spécialisés

Le Comité de gestion paritaire,

Composé de représentants d'ANPERE et d'AXA, il veille au respect de l'intérêt collectif des adhérents dans le cadre de l'élaboration et de l'évolution des contrats en tenant compte des enjeux économiques, juridiques et fiscaux.

Les Comités de surveillance des PERP* et PER**

Majoritairement composés de membres indépendants, ils veillent à la bonne exécution des PERP et PER, représentent les intérêts des adhérents et rendent un avis sur les rapports et équilibres des plans.

Ces instances garantissent le respect des engagements pris envers vous.

Le Comité consultatif juridique et fiscal

Composé d'experts, il éclaire les instances d'ANPERE sur les évolutions légales et fiscales, et garantit la bonne gouvernance des associations.

Le Comité consultatif développement et communication

Ce comité conçoit les outils de communication innovants et développe des partenariats dynamiques pour valoriser ANPERE auprès des adhérents et des réseaux commerciaux AXA.

➤ L'équipe opérationnelle

Chez ANPERE et ANPERE Retraite, l'équipe opérationnelle est au cœur de la vie de l'association, en assurant la gestion quotidienne et le pilotage stratégique. Son rôle consiste à mettre en place et animer les dispositifs de communication, ainsi qu'à renforcer l'accompagnement de nos adhérents pour répondre aux attentes et aux besoins en constante évolution.

Elle entretient également des échanges réguliers avec AXA dans le cadre des contrats souscrits auprès de l'assureur.

* PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire) : ancien dispositif individuel de retraite, remplacé par le PER depuis 2019, avec des règles de sortie et de fiscalité spécifiques.

**PER (Plan d'Épargne Retraite) : produit d'épargne permettant de se constituer un complément de revenu pour la retraite, avec des avantages fiscaux.



VOS BESOINS

Nous vous accompagnons quelle que soit votre situation

Nous avons réuni l'ensemble des contenus que nous enrichissons régulièrement dans six rubriques thématiques pour vous accompagner en apportant des réponses concrètes à vos questions, quelle que soit votre situation. Ces dossiers sont complémentaires aux échanges avec votre conseiller AXA.

VOS BESOINS

► VOUS AVEZ CHOISI UN CONTRAT ASSOCIATIF

Le contrat associatif permet de **faire évoluer**, en concertation avec l'assureur, **les conditions contractuelles** (garanties, gamme financière, conventions de gestion...) **dans l'intérêt de l'ensemble des adhérents**, tout en gardant la date d'effet du contrat.

Cet atout est essentiel dans la perspective de long terme dans laquelle s'inscrit l'assurance-vie. L'association permet d'adapter le contrat au contexte économique et financier afin que **tous les adhérents bénéficient des mêmes possibilités et conditions** quelle que soit leur date d'adhésion au contrat.

À retrouver sur anpere.fr,
rubrique « Vos besoins »

LES AIDANTS

Dans le cadre du contrat dépendance Entour'Age, nous avons créé un partenariat avec la **Maison des Aidants**® qui rédige chaque mois des articles disponibles sur le site anpere.fr.

La Maison des Aidants® est un centre ressource pour l'ensemble des aidants qui prennent en charge un proche indépendants.

➤ **Retrouvez sur le site anpere.fr :**

L'abécédaire de l'aidant

Pour vous aider à y voir plus clair dans votre rôle d'aidant, nous avons conçu une FAQ sous forme d'abécédaire. Vous y retrouverez les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur le rôle d'aidant.



Retrouvez l'abécédaire
sur notre site internet

Le questionnaire des aidants

En répondant à ce questionnaire, vous découvrirez peut-être que vous fournissez un soutien qui va bien au-delà de ce que vous imaginiez, qu'il s'agisse d'aide physique, émotionnelle ou logistique. Cela vous éclairera sur les aspects souvent invisibles de l'aidance et vous offrira des pistes pour reconnaître et valoriser votre rôle crucial. Lancez-vous pour mieux comprendre votre implication et, éventuellement, pour découvrir des ressources et des conseils adaptés à votre situation.



Êtes-vous aidant ?
Répondez à notre questionnaire



À VOS CÔTÉS



➤ **Newsletter :**

En tant qu'adhérent, vous recevrez chaque mois, une sélection des meilleurs articles, les avantages exclusifs grâce à nos partenariats, les podcasts, les magazines et une édition spéciale dédiée aux Assemblées Générales annuelles.

➤ **Magazine :**

Il vous informe sur l'activité des associations, l'évolution des contrats souscrits auprès d'AXA, l'actualité se rapportant à l'assurance-vie, l'épargne, la retraite, la prévoyance, la transmission de patrimoine ou la dépendance... Il est adressé par mail à l'ensemble des adhérents ANPERE et ANPERE Retraite.

➤ **Podcasts « Bien entendu ! » :**

C'est LE podcast qui explore l'assurance-vie, l'épargne, la prévoyance, et la retraite. Vous y découvrirez des conseils pratiques sur des sujets variés, allant de la gestion financière personnelle aux enjeux sociétaux, ainsi que des perspectives précieuses et diversifiées qui vous aideront à naviguer parmi les défis de la vie avec assurance.

➤ **Nouveau Regard :**

La collection « Nouveau Regard » aborde des sujets souvent complexes autour des thèmes touchant l'assurance-vie en y apportant une vision nouvelle. Vous pouvez les retrouver sur le site anpere.fr.

➔
À retrouver sur anpere.fr,
rubrique « Nos articles »

MIEUX COMPRENDRE AVEC « ASSURANCE-VIE FACILE »

Nous vous accompagnons dans l'appropriation et l'actualisation de vos connaissances et notions financières indispensables pour planifier sereinement votre avenir grâce à notre programme de pédagogie financière « **Assurance-vie Facile** ».

Ce programme unique vous offre un contenu objectif et impartial grâce à notre partenariat avec **La Finance pour Tous**.

Grâce à ces outils, vous pourrez mieux comprendre les questions de planification financière, prendre les bonnes décisions et anticiper sereinement l'avenir, quels que soient les aléas pouvant survenir.

Nous avons créé quatre parcours thématiques regroupant **tutoriels vidéos, quiz et fiches pratiques**.

En partenariat avec

À retrouver sur anpere.fr,
rubrique « Assurance-vie Facile »

QUATRE PARCOURS THÉMATIQUES POUR PROGRESSER À VOTRE RYTHME

Chaque parcours est conçu pour répondre à des besoins spécifiques et peut être exploré indépendamment.

Choisissez celui qui correspond le mieux à vos priorités ou suivez-les tous pour une vision complète de la gestion financière :

a ANPERE
association d'assurés

a ANPERE
association d'assurés retraite

Une communication proche de vous !

Suivez-nous
sur nos réseaux
sociaux



@anpere_asso

Lisez-nous
newsletter
mensuelle



@assurance_vie_facile

Connectez-vous
www.anpere.fr



Siège social

6 Bd de Pesaro
92000 Nanterre

Tél : 01 85 78 18 78

anpere.contact@anpere.fr



ANPERE, Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro U751090757. SIREN : 498 796 946, ANPERE Retraite, SIREN 477 654 743, inscrite au RNA sous le n° U757764180, GERP enregistré à l'ACPR sous le numéro 477654743/GP1

Siège social : 6 bd de Pesaro, 92000 Nanterre – Tél : 01 85 78 18 78. Toute reproduction même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

Vos données personnelles : Lors de la souscription de votre contrat d'assurance prévoyance, épargne ou retraite, vous avez bénéficié de l'adhésion à notre association. L'assureur a transmis à ANPERE vos données d'identité et de contact pour permettre à l'association, sous sa propre responsabilité, d'opérer la gestion administrative de ses adhérents, adresser les convocations aux Assemblées Générales et communiquer des informations ou documents susceptibles de vous intéresser (notamment la newsletter et le magazine).

Vos données seront conservées jusqu'à 5 ans après la fin de votre adhésion, quelle qu'en soit la cause (démission, radiation ou décès).

L'association ne les communique à personne hormis les prestataires à qui elle sous-traite certaines opérations, lorsque c'est nécessaire, comme l'envoi d'emails ou de convocations électroniques. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez nous adresser un courrier à l'adresse suivante : ANPERE - 6 bd de Pesaro 92000, Nanterre ou un email : anpere.contact@anpere.fr.

En cas de difficulté à faire exercer vos droits auprès de notre association, vous pouvez saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).